

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 6 SEPTEMBRE 1917

Les prêtres du diocèse vont en ce moment en retraite à Malines par groupes de 250 à 300 chaque semaine. La retraite, cette année, est prêchée, cinq semaines de suite, par S. E. le cardinal, qui a voulu, dans les circonstances présentes, assumer personnellement cette tâche.

Chaque semaine, en terminant la série de ses entretiens sur la vie spirituelle, Monseigneur Mercier met son clergé en garde contre tout ce qui pourrait ressembler à une compromission avec l'«*activisme*».

Dans ses communications à ce sujet, il remercie d'abord les doyens du diocèse pour le témoignage d'attachement et de respect qu'ils lui ont donné sous forme d'une adresse exprimant l'indignation qu'ont provoquée chez eux d'odieuses attaques dont le primat de Belgique a été l'objet de la part de certains propagandistes «*activistes*».

(Note)

- *Il ne faut pas croire – continue Monseigneur Mercier –, que ces attaques m'offusquent beaucoup; cependant, il en est une qui m'est allée au cœur ; elle vient du nommé Borms, ce malhonnête individu qui a osé m'accuser*

d'avoir refusé d'envoyer des aumôniers dans les camps allemands où nos compatriotes sont détenus. Puisque M. Borms est en rapports constants avec le gouvernement général allemand et qu'il a donc eu l'occasion de connaître la vérité, il doit savoir que, bien loin d'avoir pris pareille attitude, j'ai adressé quatre demandes successives au baron von Bissing et une cinquième à son successeur, le général von Falkenhausen, pour obtenir l'autorisation d'envoyer des aumôniers dans ces camps. Chaque fois, je me suis heurté à un refus absolu.

Pour justifier son opposition à ma demande, M. von Bissing soutenait que les prêtres belges, s'il leur permettait d'aller là-bas, s'y livreraient à une propagande anti-allemande, et qu'en outre, durant les vacances qu'ils reviendraient passer en Belgique, ils s'efforceraient ici de monter les esprits contre le pouvoir occupant en gémissant sur le sort des prisonniers. Il y avait deux moyens d'empêcher que cela fût, et je les ai suggérés tous deux au gouverneur général. Je lui ai proposé d'envoyer dans les camps allemands des aumôniers de pays neutres ; des religieux hollandais m'avaient offert leur concours. Ou bien d'envoyer des prêtres belges avec obligation pour ceux-ci de rester là-bas jusqu'à la fin des hostilités. Mes deux propositions ont été repoussées. »

Monseigneur Mercier fait également connaître à son clergé qu'il a dû sévir contre deux prêtres du diocèse et les « *suspendre* » pour avoir pactisé avec l'ennemi dans la question de l'« *activisme* » (1).

Son Eminence donne aussi lecture d'une lettre qu'Elle a adressée au Saint-Père. Le cardinal a cru devoir renseigner exactement le Saint-Siège sur l'attitude qu'il avait prise à l'égard du pouvoir occupant dans ces circonstances où, sous le couvert d'une séparation administrative, les Allemands travaillaient perfidement à la division du pays. Son Eminence voulait l'union patriotique et Elle s'appliquait à la sauvegarder.

Voici cette lettre importante telle qu'ont pu la recueillir les prêtres retraitants :

Malines, le 5 août 1917

TRÈS SAINT PÈRE,

Je considère comme mon devoir de renseigner exactement Votre Sainteté sur l'attitude de l'Episcopat belge à l'égard des mesures qu'a décrétées le pouvoir occupant en vue de réaliser ce qu'il appelle une « *Séparation administrative* ».

En réalité, ce n'est pas à des mesures d'administration que nous avons affaire, mais à une tentative de dislocation nationale.

Nul n'en a jamais douté en Belgique ; nul n'en doutera plus, à l'étranger, après la publication du

«**Denkschrift**» ou « *Testament* » de feu le baron von Bissing (**Note**). Notre ancien gouverneur général y met à nu son espoir, qu'en flattant les aspirations naïves de quelques flamingants outrés à tendances scissionnistes, la politique allemande parviendra, d'une part, à les détacher de coeur et, peut-être, de fait, de la fraction wallonne du pays, et, d'autre part, saura les empêcher de se soustraire à l'hégémonie de l'Empire. Les Belges ont compris qu'ils devaient s'opposer, par tous les moyens légaux en leur pouvoir, à cette politique anti-nationale. La presque unanimité des Flamands, aussi bien que les Wallons, citoyens de tous les partis, Belges de la Belgique occupée et ceux de la Belgique libre, se sont rangés autour de leur Roi et de leur Gouvernement.

L'Episcopat belge a tenu à n'être pas le dernier à faire son devoir. Et, pour ma part, non seulement dans les conversations privées, mais, une première fois, dans une réunion des Doyens du diocèse ; une seconde fois, dans une réunion des directeurs des collèges épiscopaux ; une troisième fois dans une réunion des directeurs et des directrices de nos écoles normales, j'ai nettement déclaré ce que nous dicte, en l'occurrence, notre devoir patriotique et, du même coup, notre conscience chrétienne.

Le patriotisme que, dans une Pastorale bien antérieure à la guerre – elle date de l'Epiphanie 1910 (**Note**) – j'appelais, à la suite de Saint-

Thomas d'Aquin, la « *piété patriotique* » lie les consciences et, dès lors, y manquer en matière grave, est commettre une faute grave.

M'inspirant de ce principe, j'ai déclaré à MM. les Doyens, que ceux-là seraient traîtres à la patrie, qui seconderaient les tentatives de rupture de notre unité nationale ; et aux directeurs des séminaires et des collèges épiscopaux j'ai ajouté que je défends aux séminaristes et à nos jeunes étudiants de prendre part à des réunions tendancieuses où, sous le couvert de ce que l'on appelle une propagande « *activiste* », on attaque insolemment le Roi, l'Autorité civile et l'Autorité religieuse.

Tandis que nous dictions à notre clergé ces directions générales, le pouvoir occupant multipliait ses efforts scissionnaires pour arriver à ses fins. Il avait, d'abord, procédé à pas lents et sans bruit. Dès novembre 1916, il avait dédoublé quelques services du Ministère des Sciences et des Arts, afin d'y introduire une dualité de fonctionnaires, classés en deux catégories : wallons et flamands ; mais pour apaiser la conscience des intéressés, le référendaire allemand leur avait formellement déclaré qu'il ne s'agissait que d'une mesure d'ordre intérieur, spéciale aux services de l'enseignement, et nullement d'un commencement de séparation administrative du pays. Dans la ville et dans l'arrondissement de Bruxelles, et dans les grandes villes des provinces flamandes, de nombreuses

familles, d'origine wallonne ou d'habitudes françaises, donnent une éducation, en partie française, à leurs enfants. Diverses mesures furent édictées pour interdire cette éducation bilingue. Enfin, le 23 mars 1917, le gouvernement général rompit en visière et décréta la scission de l'administration belge en deux sections, l'une flamande, l'autre française, et créa un siège central à part pour chacune de ces deux sections.

Ces mesures sont contraires à l'article 43 de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907 et violent nos libertés constitutionnelles en matière de langues. Jusqu'à présent, les fonctions de l'administration centrale étaient remplies par des délégués du pouvoir légitime, sous le contrôle du pouvoir occupant. Désormais, il n'y aura plus d'autorités centrales ayant une origine nationale. L'occupant usurpe sur les droits de la nation, et le sent si bien qu'il a essayé de donner le change en suscitant l'odieuse et grotesque comédie du «*Conseil de Flandre*» (**Note**), afin de faire croire au public étranger, que son organisation dualiste est ratifiée par une partie de la nation.

Les employés des ministères, conscients de leur devoir de loyauté envers le gouvernement belge, étaient, en très grand nombre, disposés à résigner leurs fonctions, plutôt que de prêter leur concours à une politique de déchirement national. Quelques personnalités, cependant, prévoyant les représailles de l'occupant, plus soucieuses de

protéger les intérêts privés des familles des fonctionnaires ou certains avantages de parti, que de sauvegarder l'intérêt majeur de l'unité de la nation, eussent voulu conseiller à tous les employés de subir les caprices de l'occupant, « *afin d'éviter un plus grand mal* ». Les deux avis furent soumis au gouvernement du Havre, qui répondit en substance ceci : les fonctionnaires supérieurs devraient démissionner ; les employés subalternes peuvent rester en fonction.

Aussitôt, les directeurs généraux et les secrétaires généraux de tous les ministères se rendirent au voeu du gouvernement belge et furent, comme l'on s'y attendait, emmenés captifs en Allemagne.

L'occupant croyait enrayer l'exode des employés : il le déchaîna : tous, à de rarissimes exceptions près, risquèrent leur situation de famille et leur liberté, avec une fierté et un désintéressement que nul ne se défendra d'admirer.

Surgit alors, de par la logique des événements, une question nouvelle : la nouvelle direction dualiste, fallait-il traiter avec elle, l'écouter ou lui opposer une résistance passive ?

Encore une fois, les avis furent partagés : quelques-uns estimaient qu'il fallait rompre avec elle et, plutôt que de sembler la reconnaître, fermer les collèges, les écoles normales, les écoles primaires. La plupart, et j'étais de ceux-là, refusè-

rent d'aller ainsi d'emblée, aux extrêmes. Le gouvernement belge avait lui-même donné l'exemple de la modération, en ne demandant pas à tous ses employés les mêmes sacrifices. Le devoir commandait une protestation contre la « *séparation administrative* », mais la vie pratique est faite d'accrocs inévitables à la logique théorique. En conséquence, nous décidâmes de laisser ouvertes nos écoles primaires libres, afin de ne pas livrer nos enfants au vagabondage, mais nous prîmes le parti d'organiser une protestation sur le terrain des écoles normales de l'enseignement primaire et dans nos collèges.

Il y a, en Belgique, des écoles normales libres, des écoles normales officielles, communales et provinciales, et des écoles normales de l'Etat. Il y a, en outre, un jury central d'Etat, devant lequel peuvent se présenter les récipiendaires qui n'ont pas suivi des cours réguliers d'écoles normales.

Dans les écoles normales qui ne sont pas de l'Etat, un délégué de l'Etat assiste, de droit, aux examens de sortie, et les diplômes reçoivent de l'estampille de l'Etat leur sanction définitive.

Or, nous décidâmes, après avoir entendu les directeurs et directrices intéressés, que les examens de sortie auraient lieu, comme toujours, à la fin de l'année scolaire, mais en privé, c'est-à-dire que l'on n'inviterait pas les fonctionnaires allemands à venir y assister et que les diplômes ne seraient pas soumis à leur signature.

Ainsi dit, ainsi fait, tranquillement, sans bruit, mais avec générosité. Nous prévoyions le retrait des subsides qu'alloue l'Etat aux écoles normales, le retrait des bourses d'études destinées aux élèves des années subséquentes. Que deviendraient ces établissements ? Que diraient les élèves privés d'un diplôme muni d'un caractère légal ? Que diraient leurs parents ? Toutes ces questions furent regardées en face par les membres de la réunion que nous avons convoquée ; elles furent résolues paisiblement dans le sens de la dignité patriotique et avec la confiance qu'inspire la devise ; Fais ton devoir, Dieu fera le reste.

Une directrice d'école normale de la Campine flamande déclara avoir besoin, chaque année, de quinze mille francs pour payer ses institutrices laïques ; toutes ses élèves appartiennent à des familles de la petite bourgeoisie flamande ; nous étions momentanément sûrs que le gouvernement belge, à son tour, légaliserait les diplômes de nos jurys privés et rembourserait les subsides que les Allemands auraient refusés, mais, enfin, nous n'avions pas de certitude ; la directrice en question, une demoiselle laïque se contenta de dire « *La Providence pourvoira* ». De fait, elle pourvoira, elle a déjà pourvu. En effet. M. Pouillet, notre Ministre des Sciences et des Arts nous écrit pour féliciter les directions d'enseignement de leur attitude courageuse, promettant que les diplômes

délivrés seraient validés dès son retour et que le déficit financier serait comblé. Les parents n'ont pas protesté et les élèves, à deux ou trois exceptions près, ont applaudi.

Aussitôt cette décision prise, j'en informai les autorités officielles responsables de la direction des écoles normales communales et provinciales et, sans hésiter, elles se rallièrent à notre manière de voir et adoptèrent la même ligne de conduite que nous. Dans les écoles normales de l'Etat, personne ne pouvait empêcher les Allemands de constituer des jurys à leur gré ; les jurys furent constitués ; mais là, ce sont les élèves qui refusèrent de se présenter.

Restait la ressource du jury central : chaque élève de nos établissements privés avait le droit de s'y présenter. En établissant un jury, à caractère officiel, dans nos maisons, nous eussions concouru activement à la réalisation du plan allemand ; en permettant, à nos élèves de se présenter au jury central, nous n'assumons aucune responsabilité directe ; il fut donc entendu que les parents jugeraient s'il leur convenait d'adresser ou de ne pas adresser leurs enfants à ce jury ; quant à nous, nous nous abstenions. Le jury central aussi est un fiasco.

Enfin, les certificats d'humanités complètes, délivrés par les chefs des collèges et des athénées, doivent être homologués par la direction centrale du Ministère de l'Instruction publique. Il fut

décidé que ces certificats ne seraient pas, comme de coutume, envoyés globalement au ministère ; chaque élève intéressé pouvait réclamer son certificat et le soumettre à l'estampille officielle : de fait, aucun certificat n'a été demandé ni envoyé à la direction centrale allemande.

On comprend qu'après un pareil succès, les organisateurs de la « *séparation administrative* » soient déconcertés, morfondus, dépités. Mais ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes si, après trois années de gouvernement tyrannique, ils n'ont pas encore appris à deviner, au moins, la psychologie du peuple belge. Après tout, notre devoir n'est pas de leur rendre la Belgique annexable.

Je sais bien que tous les neutres ne sont pas de notre avis. Il nous eût été si commode de protester verbalement, « *pour sauver les principes* », puis de courber l'échine, « *pour s'épargner des ennuis* ». On a tenu le même langage lors de l'invasion inique et brutale de notre sol par une puissance militaire devant laquelle nous devons fatalement succomber. La Belgique a opté pour le sacrifice. C'est son honneur devant Dieu et devant l'Histoire. En face des dernières perfidies administratives, elle pouvait se laisser endormir et envoyer, plus tard, une protestation académique aux autorités de l'Empire. Mais cette politique n'est pas dans le tempérament de notre peuple. Le Belge n'aime pas ce qui sent la convention. Aux paroles il préfère un acte, mais

sait le vouloir mesuré.

De fait, l'attitude de la nation, dans cette question de « *séparation administrative* » – la plus grave, me disait un diplomate, que les Allemands aient soulevée depuis qu'ils nous oppriment sous prétexte de nous gouverner –, l'attitude de la nation a été admirable de mesure, c'est-à-dire d'énergie réfléchie. Il faut à nos gouvernants de passage une rare outrecuidance pour oser appeler insurrectionnelle une conduite aussi sobre dans sa résistance que fière dans son insoumission.

La vérité est que l'Occupant fait l'impossible pour nous pousser à bout. Et il est stupéfait de ne pas y réussir. Nous ne plions ni sous la séduction ni sous la violence, mais nous n'avons pas encore une seule fois, depuis trois ans, essayé une tentative de résistance ouverte. C'est cette dignité, dans la possession de soi, que des militaristes prussiens ne comprennent pas.

Tandis qu'ils osent se plaindre de notre manque de respect pour leurs ordonnances bureaucratiques, ils continuent, dans la région des étapes (**Note**), leurs déportations et, contrairement à leurs promesses, dix fois renouvelées aux plus hautes autorités, ils enrayent le rapatriement ; voilà neuf mois – depuis le 11 novembre 1916 (**Note**) – que des milliers de citoyens belges inoffensifs, réduits à l'inaction par la désorganisation calculée de notre industrie souffrent dans l'exil, la faim, l'angoisse, l'épuisement : à force de tarir leurs

forces physiques, on finit par leur arracher un acquiescement des lèvres ou de la main à un travail forcé que leur coeur réproouve, et alors, travestissant ce geste contraint en un acte voulu, on les porte au nombre des travailleurs libres que l'on n'est plus obligé de rendre à leurs foyers. Est-ce assez odieux ? Mais, de grâce, que personne ne croie plus à leur sincérité, quand ils annoncent, sous certaines conditions de douceur moutonnière et de silence approbateur de la Belgique occupées la fin finale de là déportation.

Tout le monde comprend que les espions au service d'une puissance militaire ennemie soient punis de mort et nous ne songeons pas à blâmer les Allemands de s'opposer au véritable espionnage. Mais, quand des gens simples, naïfs, comptent les trains qui passent par la gare de leur village et envoient, au bout de la semaine, leur total à un camarade qui est naïvement supposé en rapport avec l'armée anglaise ; quand ils sont surpris à faire étalage de leur prouesse, avec la conviction qu'ils ont sauvé la patrie : n'est-il pas criminel de les condamner par bandes de huit, de douze, de dix-huit, sous l'inculpation d'espionnage ? Et quand sur quinze prévenus, de cette catégorie, on en gracie trois, ou que sur vingt on en gracie deux. en les envoyant, bien entendu, aux travaux forcés à perpétuité, est-ce de clémence qu'il faut parler ou de cruauté ?

Je termine, Très Saint Père, ce long exposé.

Mais il fallait être complet, sous peine de prêter à l'équivoque.

J'ai négligé de dire, plus haut, que les évêques belges sont unanimes à réprover la « *séparation administrative* » et « *l'activisme* ». Les sentiments de tous à cet égard me sont connus et je les certifie unanimes.

Dans les mesures d'exécution pratique, il est d'ordinaire très difficile, sinon impossible de nous concerter. Les questions surgissent inopinément, réclament une solution immédiate, et les voyages sont très laborieux et très lents, les communications épistolaires fermées impossibles. Avec les évêques de Bruges, de Gand, de Tournai, les communications sont coupées. Je ne puis plus être en relation qu'avec mes collègues de Namur et de Liège. Dès que le problème des jurys d'écoles normales se posa, j'envoyai un messenger exposer ma manière de voir à ces deux collègues ; celui de Namur s'y rallia aussitôt ; celui de Liège hésita, pour des raisons locales, principalement. A Liège, en effet, les libéraux ne voulaient que d'une solution radicale, retentissante, ou d'une soumission au décret. Et l'évêque de Liège craignait, à juste titre, que des instituteurs ou institutrices sortis d'écoles normales irréligieuses ne vinssent occuper les vides laissés dans les écoles libres par l'absence de diplômés sortis de nos écoles normales. A Gand, les examens étaient déjà commencés au moment où la question fut

soulevée dans les provinces de Brabant et d'Anvers ; mais Monseigneur l'évêque me fit exprimer plus tard son très vif regret de n'avoir pas connu plus tôt la ligne de conduite que nous adoptons. L'évêque de Tournai m'informa spontanément de son adhésion. A Bruges, j'ignore ce qui s'est passé ; mais comme on y est constamment sous les bombes, j'imagine que les études et les examens préoccupent peu les esprits. J'ajoute que, même à Liège, Monseigneur l'évêque doit avoir laissé beaucoup de liberté aux écoles normales, car plusieurs, à ce que j'ai ouï dire, n'ont pas tenu de session légale d'examens.

Au nom de notre patrie souffrante, au nom de l'épiscopat belge et au mien, je remercie respectueusement Sa Sainteté de sa paternelle sollicitude pour nous ; je La remercie « *de la toute spéciale Bénédiction Apostolique qu'Elle a daigné m'accorder ainsi qu'au cher peuple belge* », par l'entremise de l'Eminentissime Cardinal Gasparri ; je La prie de la renouveler en esprit, cette Bénédiction dont nous sommes toujours plus avides à mesure que notre croix devient plus lourde, et je dépose à ses pieds l'hommage de ma très profonde vénération et de mon ardente pitié filiale.

De Votre Sainteté
le très humble et très obéissant serviteur,
(S) D. J. Cardinal MERCIER,
Archevêque de Malines.

(1) L'un de ces deux prêtres qui s'était réfugié dans le diocèse de Cologne n'a pas tardé à se repentir de sa conduite et a fait parvenir à Monseigneur Mercier l'expression de ses plus amers regrets,

Notes de Bernard GOORDEN.

« (...) d'odieuses attaques dont le primat de Belgique a été l'objet de la part de certains propagandistes « *activistes* ». »

Celle de **VERHULST** est partiellement citée par Charles TYTGAT en date du 20 juillet dans ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170720%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20Journaliste.pdf>

Celle de **BORMS** est évoquée en date du 21 juillet dans ***50 mois d'occupation allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170721%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Jacques-Armand Wullus-**RUDIGER** parle dans ***Flamenpolitik. Het Duitsch annexionisme in België en het aktivistisch landverraad in hun waar daglicht*** (Aan de hand van dokumenten van de «Politieke Afdeeling» van het Generaal-Goevernement, van het Groot Duitsch Hoofdkwartier en van het IV^e Deutsche Leger) ; Brussel, Rossel, 1922. VIII-272 bladzijden), **Tweede deel** (« *Het Activisme aan het front* »),

Hoofdstuk **6** : “*Verderfelijke invloeden*” (blzd. 103-142). « (...) 5° zekere geestelijken aan het front, of in aanraking met het front (aalmoezenier Paul Vandermeulen, E.P. Callewaert, E.P. Vosté) » : <http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20NL%20FLAMENPOLITIK%202%20HOOFDSTUK%206.pdf>

N.B. : l'édition digitale francophone (**PDF**) peut en être obtenue GRATUITEMENT auprès de la Rijksuniversiteit Gent (RUG)

Dans le chapitre 44 (« *Destroying a nation* », parfois intitulé « *At the nation's soul* ») du volume 2 de ses mémoires, Brand **Whitlock** évoque notamment le « *Testament politique* » du gouverneur général von Bissing :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2044.pdf>

Voyez « *L'âme de la nation* », chapitre 6 de 1917 de la traduction française :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201917%20CHAPITRE%2006.pdf>

Dans ce chapitre, beaucoup plus long dans sa version anglophone, l'auteur reprenait notamment : Bissing, Moritz Ferdinand, freiherr von (1844-1917) ; ***General von Bissing's testament : A study in German ideals*** ; London : T. Fisher Unwin Ltd; 1917, 36 p. :

<https://ia601407.us.archive.org/29/items/generalvo>

nbissin00biss/generalvonbissin00biss.pdf

Fernand **PASSELECQ**, *Question flamande et l'Allemagne* ; (Berger-Levrault ; 1917, 333 pages) contient le « *Testament politique* » du gouverneur général von Bissing (**extraits**) aux pages 301-306 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k372338t/f3.image.r=&rk=21459;2>

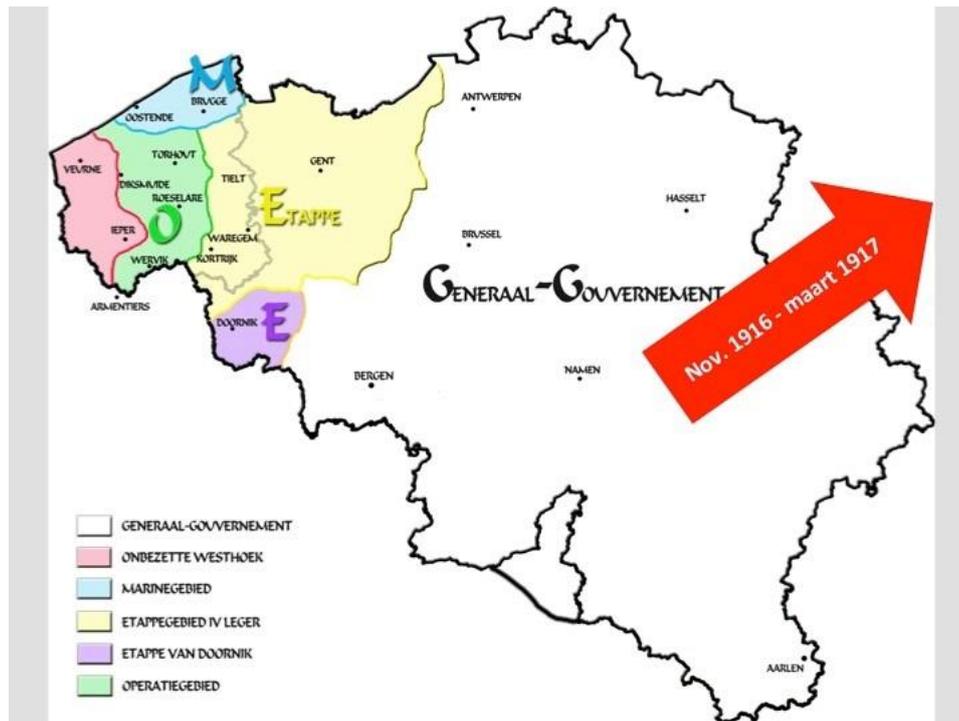
La lettre pastorale « *La piété patriotique* » date du 6 janvier 1910 et est notamment reprise dans MERCIER (Cardinal), *Voix de la guerre* (Paris, J. De Gigord ; 1937, 203 pages ; avec des illustrations d'Anto-Cardé ; broché ; 21 x 26 cm), aux pages 17-34.

Voici une carte de l'*Etappengebiet* (« *territoires de l'Etape* » = « *région des étapes* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>



Voyez la synthèse des documents belges concernant la **déportation** de nombreux Belges en Allemagne lors des « *terribles jours de l'automne et de l'hiver 1916* » avec la « *restauration de l'esclavage humain* », rassemblés dans ses mémoires par Brand **Whitlock**, intitulées ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** (1919) :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>